

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	31	36

N° 119/2017

OBJET : Approbation de l'adhésion du Muretain Agglo au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage – Manéo 31

L'an deux mille dix-sept et le 6 juin à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 30 mai 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Monique COURBIERES, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Mme Nadine BARRE donne procuration à M. Jean-Claude BLANC, M. Jean-Pierre BASTIANI à Mme Joëlle TEISSIER, Mme Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Bernard TISSEIRE, M. Serge MAGGIOLO à Mme BOUTILLIER, M. Floréal MUNOZ à M. Jean-Claude ROUANE.

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Sabine PARACHE, Nadia ESTANG, Marie-Christine ESCOURROU-BERDOU,
Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Serge DEMANGE, Serge MARQUIER, Alain PEREZ.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme Carole LAFUSTE, Messieurs Bertrand COURET, Nicolas GILABERT, Jean DELCASSE, François NOWAK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Marie-Christine ARAZILS a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente la délibération n°2017-02-02 du comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage – Manéo 31 en date du 30 mars 2017 approuvant l'adhésion du Muretain Agglo au Syndicat et acceptant son adhésion à la compétence à la carte.

La CCLA, en tant que membre du syndicat, doit se prononcer sur cette adhésion.

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

APPROUVE l'adhésion du Muretain Agglo au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage – Manéo 31

ACCEPTE l'adhésion à la compétence à la carte du Muretain Agglo.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS